



Secret médical opposable à ses collègues soignants

Par **SistaR**, le **21/02/2011** à **10:51**

Bonjour,

Je suis infirmière et j'ai décidé de mettre au monde mon bébé dans un autre hôpital que celui dans lequel je travaille. Personne n'a été au courant sauf lorsque mon bébé est né et que l'on a été obligé de l'envoyer en pédiatrie pour surveillance dans l'hôpital où j'exerce. Comme j'avais accouché moins de 24h auparavant on avait décidé de nous envoyer en maternité afin que je bénéficie de soins.

Lorsque la sage-femme m'a reçue elle avait pris connaissance de mon dossier stipulant que je suis infirmière dans cet hôpital. Elle a été moins qu'aimable et m'a immédiatement envoyée en pédiatrie pour la surveillance de mon bébé en me disant que je n'aurais qu'à me faire suivre par ma sage-femme libérale.

J'ai donc passé trois jours dans ce service où il était interdit de manger et boire près de nos enfants et trois nuits sur un fauteuil. Tant pis pour moi.

En revanche j'ai été furieuse de m'apercevoir que tous mes collègues dans le service auquel j'appartiens étaient au courant que j'étais en pédiatrie, et d'ailleurs les puéricultrices savaient également que je travaillais dans un couloir voisin et me demandaient pourquoi je n'avais pas accouché ici (alors que j'avais uniquement envie de quitter cet endroit le plus vite possible).

Je passe sur les réflexions à mon retour au travail sur le fait "qu'on est bien content de trouver la pédiatrie quand on fait sa maline etc..."

Y a-t-il un moyen de s'opposer à la diffusion des informations à ses collègues?